



PROCÈS-VERBAL

4

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 AVRIL 2018** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration
Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration
Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration
Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration
Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration
Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration
Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration
Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration
Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle sept (7) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 35.

À 18 h 00, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-038 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2018

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société en retirant l'article 6.1.

CA-2018-039 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 7 MARS 2018

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 7 mars 2018.

CA-2018-040 OCTROYER UN CONTRAT
FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C
DISPOSITION POUR DES TOURETS CÂBLÉS LOCALISÉS AU PLATEAU YOUVILLE
STM-6035-12-17-95

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C** un contrat de disposition pour des tourets câblés localisés au plateau Youville, le tout au montant de **105 046,69 \$**, plus les taxes de **15 730,74 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **120 777,43 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat (STM-6035-12-17-95).

	IMPUTATION 1
Compte	455920

CA-2018-041 MODIFIER UN CONTRAT
ANTONIO MOREAU (1984) ET MAGASIN LATULIPPE INC.
FOURNITURE DE SOULIERS, BOTTES ET BOTTINES POUR LES EMPLOYÉS
DE LA STM
STM- 5259-01-16-25
RÉSOLUTION CA-2016-361

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat STM-5259-01-16-25 pour la Fourniture de souliers, bottes et bottines pour les employés de la STM, adjugés aux firmes ci-dessous afin d'augmenter les enveloppes budgétaires comme suit :

- **ANTONIO MOREAU (1984)** pour le Bloc 2 pour un montant de **90 000,00 \$**, plus les taxes de **13 477,50 \$**, pour un montant maximum de **103 477,50 \$**;
- **MAGASIN LATULIPPE INC.** pour les Blocs 11, 12 et 14 pour un montant de **110 000,00 \$**, plus les taxes de **16 472,50 \$**, pour un montant maximum de **126 472,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **229 950,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5259-01-16-25).

	IMPUTATION 1
Centre	000000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2018-042 OCTROYER UN CONTRAT DE DÉBORDEMENT
HYBRA TAXI INC.
SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI RÉGULIER POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
STM-4499-04-13-23
RÉSOLUTION CA-2017-215

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
 APPUYÉ par Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **HYBRA TAXI INC.**, un contrat de débordement, pour la période du 5 avril au 31 décembre 2018, au montant de **782 778,87 \$**, plus les taxes de **117 221,13 \$**, pour un montant maximum de **900 000,00 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat pour les Services de transport par taxi régulier pour les personnes handicapées et ce, à même l'enveloppe budgétaire autorisée par le conseil d'administration CA-2017-215 (STM-4499-04-13-23).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	62601	62601	62601
Compte	553130	443131	
Montant	856 974,14 \$	13 003,37 \$	30 022,49 \$

CA-2018-043 ADJUGER UN CONTRAT
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DE RESSOURCES
TEMPORAIRES
STM-5937-10-17-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
 APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjudger à Synergie Hunt International Inc., un contrat pour le recrutement de ressources temporaires (chaîne d'approvisionnement), pour la période du 5 avril 2018 au 4 avril 2020, au montant de **1 608 000,00 \$**, plus les taxes de **240 798,00 \$**, pour un montant maximum de **1 848 798,00 \$** toutes taxes incluses;
 - 2° d'autoriser le directeur de la Chaîne d'approvisionnement à émettre toute commande inférieure à 100 000,00 \$ toutes taxes incluses dans le cadre du présent contrat;
 - 3° d'autoriser le directeur exécutif Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques à émettre toute commande égale ou supérieure à 100 000,00 \$ toutes taxes incluses dans le cadre du présent contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 848 798,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5937-10-17-40).

	IMPUTATION
Centre	Type u
Compte	553310

CA-2018-044 AUGMENTER LA RÉSERVE POUR CONTINGENCES
EXPERTISE POUR MÉTHODE D'EXCAVATION EN TUNNEL ET STABILISATION DE
L'EXCAVATION EN SOUS-ŒUVRE POUR LE POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE
BISHOP
STM-9 290 330-C50-S59
RÉSOLUTION CA-2015-088

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'augmenter la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, pour le contrat "Expertise pour méthode d'excavation en tunnel et stabilisation de l'excavation en sous-œuvre pour le poste de ventilation mécanique Bishop" adjugé à **HATCH MOTT MACDONALD LTÉE** (aujourd'hui **HATCH CORPORATION**) autorisé le 1^{er} avril 2015 par la résolution CA-2015-088.

CA-2018-045 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-181 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE
MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS
(24 183 666 \$) POUR FINANCER LES PROJETS « IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE
GESTION DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS – PHASE 2 » ET « SOLUTION
INTÉGRÉE DE SYSTÈMES HORODATEURS SAP » ET MODIFICATION DU
PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2018-046 AUTORISER UN AVENANT DE MODIFICATION DE BAIL
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR
AGRANDISSEMENT DU LOCAL 1100 AU 255 CRÉMAZIE EST
STM-6056-01-18-105
RÉSOLUTION CA-2016-343

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la conclusion d'un avenant de modification de bail à intervenir entre le **FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR** (le « Locateur ») et la Société de transport de Montréal (« STM »), afin de louer un espace additionnel d'une superficie locative de 4 657 pieds carrés (les « Lieux Loués Additionnels ») à être ajouté à l'espace présentement loué par la STM étant le local numéro 1100 dans l'immeuble situé au 255, boulevard Crémazie Est, à Montréal (les « Lieux Loués »), pour une période d'environ 44 mois débutant à la date de livraison des Lieux Loués Additionnels et se terminant le 31 janvier 2022, pour un montant de **664 022,27 \$** avant taxes soit **763 459,60 \$** toutes taxes incluses, ce montant comprenant les améliorations locatives requises pour l'agrandissement, le loyer de base, les taxes foncières et les frais d'exploitation, le tout selon les termes et conditions du bail.
- 2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **17 075,67 \$** avant taxes, soit un montant maximum de **19 632,75 \$** toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus au bail, pour des services devant être effectués par le Locateur pendant la durée du bail, le tout assujéti à la politique de gestion PG 1.02
- 3° d'autoriser les signataires à consentir toute modification au projet d'avenant de modification de bail qui n'est pas incompatible avec la présente, afin de donner pleinement effet à la présente recommandation.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **783 092,35 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-6056-01-18-105).

	<u>IMPUTATION 1</u>
Centre	97416
Compte	573110

CA-2018-047 ADOPTER LA POLITIQUE CORPORATIVE - GESTION DES RESSOURCES ET ACTIFS INFORMATIONNELS PC5.01

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation et du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter la politique corporative « Gestion des ressources et actifs informationnels » (PC5.01), selon le projet soumis en annexe;
 - 2° d'abroger la politique corporative - Gestion de l'information (PC5.02).

CA-2018-048 DÉSIGNATION DE PERSONNES POUR L'ÉVALUATION DE RENDEMENT POUR LES DOSSIERS - STM-5587-11-16-16 ACQUISITION DE MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX ET STM-6102-02-18-121 FOURNITURES D'UNITÉS PORTATIVES ET MOBILES

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de désigner **Madame Caroline Lacasse**, administrateur de contrats responsable de l'appel d'offres STM-5587-11-16-16 Acquisition de métaux ferreux et non-ferreux pour effectuer l'évaluation de rendement et ce, conformément à l'article 95 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
 - 2° de désigner **Monsieur Michaël-T. Nguyen**, administrateur de contrats responsable de l'appel d'offres STM-6102-02-18-121 Fournitures d'unités portatives et mobiles pour effectuer l'évaluation de rendement et ce, conformément à l'article 95 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

CA-2018-049 APPROUVER LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET LE RAPPORT CONSOLIDÉ PRÉPARÉ POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

Il est

RÉSOLU

d'approuver les états financiers consolidés et le rapport consolidé préparé pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur leur formulaire prescrit incluant les rapports des auditeurs indépendants ainsi que l'attestation de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, tel que recommandé par le Comité d'audit et des finances.

CA-2018-050 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 05.

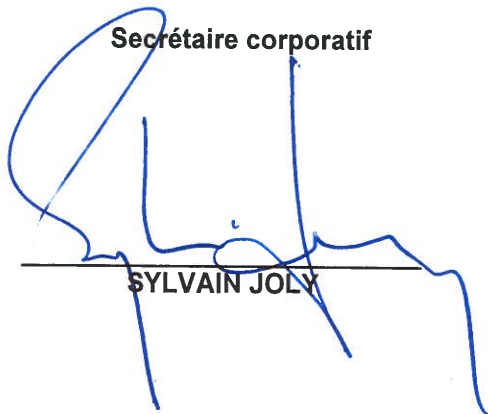
Les résolutions CA-2018-038 à CA-2018-50 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 4 AVRIL 2018 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

M. Frédéric Thibault-Poitras
Transport adapté

Monsieur a déposé sa candidature pour un poste de commis divisionnaire dans le but de travailler au centre de transport adapté. Il n'a malheureusement pu participer aux examens de sélection, ne possédant pas de permis de conduire. Il demande si, dans un avenir rapproché, la STM mettra en place des postes mieux adaptés aux personnes handicapées pour ainsi leur permettre de faire carrière au sein de la Société, comme toute autre personne.

Le président Il invite M. Alain Brière, directeur exécutif Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques à répondre à cet intervenant.

Alain Brière Il confirme que la convention collective pour les commis divisionnaires exige le permis de conduire à l'embauche. Le service des ressources humaines est déjà sensibilisé à cette problématique qui fait actuellement l'objet d'échanges avec le syndicat pour une possible modification en ce sens et favoriser l'embauche des personnes handicapées.

QUESTION 2

Mme Louise Deveau
Transport adapté

Madame se plaint du système d'annonce des prochains arrêts installé dans les autobus qui fonctionne mal voire pas du tout, notamment sur la ligne 110 dont le système est non fonctionnel depuis le mois de septembre.

Le président Il mentionne qu'il est possible que certains problèmes techniques rendent de temps en temps le système défaillant.

Le directeur général Il invite M. François Tremblay, directeur – Opération centres de transport et réseau, à donner davantage d'information à cette personne.

François Tremblay Il invite madame à le rencontrer juste après l'assemblée publique

QUESTION 3

M. Mike Ciarciello
Transport adapté

Monsieur regrette qu'aucun système de lecture de carte Opus ne soit disponible dans les taxis du transport adapté.

Handicapé visuel, il déplore le fait de ne pouvoir faire recharger sa carte Opus à proximité de chez lui. Il veut savoir s'il y a possibilité de changer cette situation pour lui simplifier la vie.

Il s'est également procuré le chargeur en ligne Opus mais il semble que celui-ci ne soit pas compatible avec son lecteur d'écran. Existe-t-il une solution accessible qui lui permettrait de recharger sa carte directement de chez lui.

Le président Il invite M. Mario Gagnon, directeur du Transport adapté, à répondre.

Mario Gagnon Effectivement il n'existe aucun système capable de valider les titres dans les taxis travaillant pour la STM. La problématique est actuellement à l'étude.

Le président Il lui précise que 500 points de vente existent à Montréal en plus des stations de métro. Le système Opus en ligne permet de procéder à la recharge de la carte à partir de chez soi. Il invite monsieur à discuter directement avec M. Renaud Drolet, chef de

division-Clients et partenaires, Transport adapté, qui pourra l'informer des options disponibles pour lui.

QUESTION 4

M. Ronald Pelletier
Transport adapté

Monsieur affirme que les chauffeurs du transport adapté n'ont pas la formation requise pour les personnes handicapées visuelles. Il demande si une formation continue des chauffeurs existe à la STM.

Le président Il invite M. Mario Gagnon, directeur du Transport adapté, à répondre à cet intervenant.

Mario Gagnon Il confirme que les chauffeurs de taxi ont une formation de base et qu'elle comporte des lacunes notamment pour l'accompagnement des personnes avec un handicap visuel. Les chauffeurs de minibus de la STM ont quant à eux 3 semaines de formation avec, entre autres, l'accompagnement de la clientèle avec différentes limitations. Il précise que le prochain contrat avec les compagnies de taxi inclura un programme de formation en mode continu chaque année.

QUESTION 5

Mme Sandra Manley
Transport adapté

Madame déplore qu'aucun suivi ne soit fait après le dépôt d'une plainte.

Le président Il invite M. Mario Gagnon, directeur du transport adapté, à répondre à cette personne.

Mario Gagnon Il répond que toutes les plaintes font l'objet d'une enquête mais qu'il est malheureusement impossible de rappeler tout le monde. Pour obtenir un suivi, il est important de mentionner au moment du dépôt de la plainte qu'un retour d'appel est attendu.

QUESTION 6

M. Nicola Zoghbi
Transport adapté

Monsieur souhaite savoir pourquoi l'interdiction d'embarquer dans le métro avec un vélo ne débute pas à 6 h 30 ou 7 h 00 plutôt qu'à 5 h 30. À cette heure-là, le métro est moins chargé et pourrait permettre l'embarquement de vélos.

Il souhaite savoir si les nouveaux bus seront équipés de supports à vélo.

Le président Il invite Mme Marie-Claude Léonard, directrice exécutive Métro, à répondre.

Marie-Claude Léonard Elle indique que l'accès des vélos au métro à partir de l'heure d'ouverture engendrerait un engorgement des voitures à l'heure de pointe. De plus, l'affluence est déjà importante à 5 h 30 même si cet horaire ne se situe dans le pic des heures de pointe.

Le président Au sujet des supports à vélo sur les nouveaux bus, il mentionne qu'aucune stratégie n'est prévue à court terme à cet égard mais prévoit plutôt l'ajout de supports aux stations de métro. Les supports sur les bus représentent un enjeu d'espace dans les centres de transport.

QUESTION 7

M. Gilbert Bauer

Monsieur s'inquiète de la mise en service du REM qui risque, selon lui, de supprimer les services d'autobus entre Montréal et la rive-sud ainsi que certains de ceux présents sur l'île de Montréal.

De plus, la fermeture d'une rue dans le Parc-Lafontaine obligera le bus 45 à faire un détour qui prolongera la durée du parcours.

Le président Aucun service du métro ne sera supprimé. Quant aux services de bus, une stratégie sera déployée qui va s'orienter vers le rabattement, ce qui signifie que les bus dans des secteurs périphériques amèneront directement la clientèle au REM ce qui leur permettra de faire plusieurs voyages et de desservir davantage de personnes avec le même nombre d'autobus. À ce jour, il est prévu qu'une tarification intégrée soit mise en place pour tous les types de transport. Il ajoute que dans les prochains mois et années, une réflexion sur la refonte complète du réseau de bus sera entreprise : la clientèle, les élus et les employés seront consultés sur l'orientation, l'augmentation de l'efficacité et le développement que doit prendre les circuits de bus dans tous les secteurs de l'île.

Pour la deuxième inquiétude de monsieur, le président mentionne que tous les membres du conseil d'administration de la STM ont à cœur les services de transport collectif et sont à l'écoute des préoccupations des usagers. Le projet du Parc-Lafontaine n'en est qu'à l'étape d'ébauche et la STM fera partie des discussions quant à la solution à choisir, et ce dans l'intérêt de la clientèle.
